

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

#### Arrêté du 18 janvier 2007 renouvelant l'agrément de l'antenne médicale de prévention du dopage de Rhône-Alpes

NOR : MJSK0770018A

Par arrêté du ministre de la santé et des solidarités et du ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative en date du 18 janvier 2007 :

L'agrément de l'antenne médicale de prévention du dopage pour la région Rhône-Alpes implantée dans le service d'explorations fonctionnelles cardio-respiratoires à l'unité fonctionnelle de médecine du sport du centre hospitalier universitaire de Grenoble est renouvelé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Cette antenne assure la coordination d'un réseau impliquant deux autres structures ayant les mêmes missions :

- le service de médecine du sport de l'hôpital Edouard Herriot des hospices civils de Lyon, dont le responsable, pour ces missions, est le docteur Bernard Brunet ;
- le service de physiologie clinique et de l'exercice du centre hospitalier universitaire de Saint-Etienne, dont le responsable, pour ces missions, est le docteur Roger Oullion.

Le responsable de cette antenne médicale de prévention du dopage est le docteur Michel Guinot.

L'agrément mentionné au présent arrêté est délivré pour cinq ans. Il peut être modifié ou retiré dans les conditions prévues à l'article 7 du décret n° 2006-1830 du 23 décembre 2006.

La convention mentionnée à l'article 5 du décret précité est transmise annuellement à la direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins et à la direction des sports.